

- I. OBJET
- 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATES
- 3. LES CATÉGORIES DU CONCOURS
- 4. LES CRITÈRES DE SÉLECTION
- 5. LE DOSSIER DE CANDIDATURE
- 6. LE DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION
- 7. LES PRIX
- 8. ENGAGEMENT DES CANDIDATES, PUBLICITÉ ET PROMOTION
- 9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT
- 10. DONNÉES PERSONNELLES





I. OBJET

Le prix "Sud Exception'Elles" est organisé à l'initiative des Elles du Sud, par la Banque Populaire du Sud, 38 bd Georges Clemenceau - 66966 PERPIGNAN Cedex 09 - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - www.sud.banquepopulaire.fr Désignée dans le présent règlement par "la Société Organisatrice"

Ce concours intitulé "Sud Exception'Elles" sans droits d'inscription, a pour but de :

- Récompenser des femmes dirigeantes d'entreprise, quelle que soit la taille de l'entreprise
- Promouvoir l'esprit d'entreprendre de nos clientes et futures clientes chefs d'entreprise
- Encourager le développement de leurs activités
- Mettre en avant leurs talents et savoir faire
- Reconnaître leur esprit d'initiative
- Consacrer l'innovation

Le dépôt des dossiers de candidature se déroule du 20 février 2017 au 31 mars 2017 inclus.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATES

Ce concours est ouvert à toute femme remplissant les conditions suivantes :

- Etre majeure
- Etre une femme Entrepreneur, chef d'entreprise, associée à au moins 50 % du capital d'une SARL ou au moins 33,3% du capital pour une SA ou SAS, représentant une association ou exerçant une profession libérale
- Avoir le siège social de l'entreprise en France et une activité sur le territoire de la Banque Populaire du Sud
- Porter un projet avec vocation s'inscrivant dans les catégories définies à l'article 3.

Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que leur famille (y compris les concubins).

Chaque candidate ne peut présenter qu'un seul dossier pour l'ensemble des catégories du concours. En cas de candidature pour une activité en dehors du territoire de la Banque Populaire du Sud, la candidature ne sera pas prise en compte.

3. LES CATÉGORIES DU CONCOURS

"Innovation": Le prix a pour but de récompenser une femme dirigeante d'une entreprise qui se distingue par le caractère innovant de ses produits, services ou procédés, d'un process, de son organisation interne, de la mise en œuvre de nouvelles méthodes marketing et de distribution, mettant en avant la volonté de se démarquer dans son marché.

"Création d'entreprise": Le prix a pour but de récompenser une créatrice d'entreprise de moins de 2 ans et qui se distingue par sa vision stratégique du développement.

"Economie Sociale et Solidaire": Le prix a pour but de récompenser une femme dont les activités s'inscrivent dans des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entrepreneurs solidaires...) et sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

- "Profession libérale": Le prix a pour but de récompenser une femme exerçant une profession libérale et qui se distingue par sa vision stratégique du développement.
- "Agricultrice": Le prix a pour but de récompenser une agricultrice qui fait preuve d'innovation, de savoir-faire technique, investie dans l'agriculture durable et l'initiative collective.
- "Performance durable": Le prix a pour but de récompenser une femme dirigeante d'une entreprise de plus de 5 ans dont la performance économique s'inscrit dans la durée, et qui se distingue par sa vision stratégique du développement.
- "Coup de cœur": Le prix a pour but de récompenser une femme qui s'illustre par son engagement et son entrepreneuriat au féminin.

4. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection porteront sur :

- Les moyens et la stratégie mis en œuvre,
- Les retombées réalisées ou potentielles en termes d'emploi,
- L'implication dans la vie économique régionale.

Plus que sur des données comptables ou de progression de chiffre d'affaires, le choix du jury portera surtout sur la passion, l'enthousiasme, l'originalité et la créativité des concepts mis en œuvre par les candidates.

Pour toutes les catégories à l'exception des catégories "Création d'entreprise" et "Economie Sociale et Solidaire", l'entreprise doit présenter au minimum 2 exercices fiscaux.

5.LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le concours est porté à la connaissance du public par parution sur le site Internet de la Banque Populaire du Sud
- Le dossier de candidature est à disposition :
 - o Dans les agences de la Banque Populaire du Sud
 - o Par téléchargement sur le site Internet <u>www.sud.banquepopulaire.fr</u>
- Chaque candidate devra envoyer son dossier dûment complété avec toutes les pièces jointes requises
- Ce dossier est à transmettre :
 - o sous format PDF à l'adresse mail SudException. Elles BPS@ sud.banquepopulaire.fr
 - o sous format "papier" dans votre agence Banque Populaire du Sud ou l'agence Banque Populaire du Sud de votre choix si vous n'êtes pas encore cliente.
- Les dossiers incomplets ou parvenant après le 31 mars 2017 ne seront plus admis
- Chaque candidate ne peut être récompensée que pour un seul prix, sous réserve du prix "Coup de Cœur"
- Aucun dossier ne sera restitué aux candidates
- Tout dossier portant des indications erronées et/ou incomplètes entraînera automatiquement l'annulation de la candidature
- La candidate est informée que les données fournies dans le dossier de candidature sont nécessaires à la prise en compte de sa participation et à l'attribution de la dotation. La candidate est donc

invitée à s'assurer de la validité de ces informations.

Pour le cas où la candidate ne serait pas le représentant légal de la structure au titre de laquelle elle concourt, l'autorisation dudit représentant légal sera nécessaire pour valider la participation au concours.

→ Les candidatures devront impérativement comporter les éléments suivants :

- Le dossier fourni par la Société Organisatrice, entièrement complété
- Les bilans des 2 dernières années pour les prix "Innovation", "Performance Durable", "Profession Libérale" et "Agricultrice".
- Le business plan et/ou dernier bilan pour les prix "Création d'entreprise" et "Economie Sociale et Solidaire"
- L'autorisation du représentant légal de la structure représentée, le cas échéant.
- Un support de communication au choix (vidéo, flyer, présentation de votre entreprise, plaquette, etc.) complémentaire au dossier de candidature, pour être mis à disposition pour le vote ouvert aux adhérents des Elles du Sud et collaborateurs de la Banque Populaire du Sud.

6. LE DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

- Date limite de dépôt : 31 mars 2017
- Présélection par le jury de 3 dossiers par catégorie
- Mise en ligne sous l'intranet de la Société Organisatrice des présentations des 18 dossiers présélectionnés
- Vote en ligne des adhérentes des Elles et collaborateurs de la Banque Populaire du Sud pour désigner le "coup de cœur"
- Sélection par le Jury des lauréates

- Les membres du Jury sont :

- o Des administratrices de la Banque Populaire du Sud
- o 2 collaboratrices de la Banque Populaire du Sud
- o Des représentantes de structures reconnues sur le territoire de la Banque Populaire du Sud :
- IAE Université de PERPIGNAN,
- SOCAMA du Sud.
- Cabinet de consultants,
- Cabinet d'avocats...

- Soirée de remise des prix

Les résultats sont tenus confidentiels jusqu'à la remise des prix qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la Banques Populaire du Sud, le 11 mai 2017 à Mende.

Chaque candidate récompensée est préalablement prévenue individuellement. Le nom des lauréates sera communiqué dans le cadre de la communication de l'évènement.

- Au cours de la soirée de remise des prix :

- o Présentation des divers projets
 - o Confirmation des finalistes
 - o les 6 primées et le "coup de cœur du Jury" seront sollicités pour une brève présentation orale de leur entreprise.

7. LES PRIX

La lauréate de chaque prix sera récompensée par :

- I chèque d'une valeur de 500 €
- I prêt professionnel jusqu'à 5.000 € à taux 0%, sans frais de dossier, sur une durée maximale de 60 mois, sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire du Sud.

8. ENGAGEMENT DES CANDIDATES, PUBLICITÉ ET PROMOTION

Chaque candidate s'engage à :

- Garantir sur l'honneur la véracité des informations fournies
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle
- Participer à la remise des prix ou s'y faire représenter

Toutes les candidates, primées ou non, autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur image et les informations caractéristiques de leurs activités entrepreneuriales, présentation de leur projet, sans aucune contrepartie autre que la participation au concours.

Les lauréates s'engagent à participer aux actions de relation/presse et/ou de relations publiques que la Société Organisatrice pourrait décider de mener autour de ces prix.

Les candidates autorisent la Société Organisatrice à raconter leur histoire et/ou celle de leur entreprise dans un ouvrage intitulé "Entreprendre au féminin dans le Sud" réalisé en cours d'année 2017 et publié en décembre de la même année.

La participation au concours entraîne de la part des candidates les cessions de droits suivants au bénéfice de la Société Organisatrice à des fins de communication liée audit concours :

- en ce qui concerne les images fournies par les candidates (photographies des représentants, ou toute image illustrant leurs productions, leurs réalisations, leur exploitation, leur entreprise, leur établissement, et tout autre sujet susceptible de valoriser leur participation): la cession porte sur l'ensemble des droits conférés par le code de la propriété intellectuelle, ainsi que le droit à l'image. Les candidates certifient par ailleurs être titulaires de l'ensemble des droits applicables en la matière, y compris le droit d'auteur. Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans à compter de la fourniture des images par les candidates.
- par ailleurs, les finalistes pourront être filmées et photographiées par la Société Organisatrice lors du déroulement de la remise du prix. La Société Organisatrice reste seule juge de l'intérêt de procéder ou non à ces enregistrements, ainsi qu'à leur utilisation. En conséquence, les candidates donnent du fait de leur participation au concours leur accord sur l'enregistrement de leur image à cette occasion et sur l'utilisation de ces enregistrements par la Société Organisatrice. Elles déclarent céder leur droit d'image nécessaire à cette utilisation et ce pour une période de 5 années à compter de leur enregistrement.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute candidate déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des consignes figurant sur le dossier de candidature, ainsi que de l'arbitrage du jury qui se réserve le

droit de trancher, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement et de toute question non tranchée par ce dernier.

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à partir du site Internet et est déposé chez Maître GAUBIL, huissier de justice à Perpignan 567 rue Félix Trombe 66100 Perpignan.

Le règlement est également adressé, à titre gratuit (*frais de timbres remboursés sur demande*), à toute personne qui en fait la demande en écrivant à la Banque Populaire du Sud, Communication Externe, 38 bd Georges Clemenceau 66969 Cedex 09.

Il est précisé que les lauréates s'engagent à accepter les prix ou lots sans possibilité d'échange (notamment contre leur valeur en espèces ou contre tous autres biens ou services de quelque nature que ce soit), ni de transfert au bénéfice de tiers. Ces récompenses ne pourront faire l'objet de demandes de compensation ni donner un quelconque droit ou avantage autre que celui relatif à l'attribution du prix.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger ou annuler ce concours sans que sa responsabilité en soit engagée.

Les candidates s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

La Société Organisatrice ne peut être tenue juridiquement responsable quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques déposés par la candidate.

Les personnes dont le contenu des dossiers est porté à leur connaissance sont tenues au secret professionnel.

10. DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies par la Banque Populaire du Sud, en qualité de responsable de traitement, à l'occasion du dépôt de la candidature sont nécessaires pour les finalités suivantes : l'inscription et la participation au concours "Sud Exception'Elles", l'attribution des dotations ainsi que pour la communication d'informations dans le cadre du concours.

Le défaut de communication des données obligatoires aura pour seule conséquence de ne pas permettre à la candidate de participer au concours "Sud Exception'Elles".

Les informations de la candidate seront communiquées, en qualité de destinataire, à la banque Populaire du Sud (sous réserve d'acceptation expresse de la part de la candidate) à des fins commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez, à tout moment, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, vous opposer à leur traitement pour motif légitime, vous opposer à leur communication à des tiers.

Ces droits peuvent être exercés par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de la Banque Populaire du Sud – Service Conformité, 38, bd Georges Clemenceau, 66966 Perpignan CEDEX 09.